

## L'analyse foncière face aux espaces ruraux africains dits « traditionnels »

par Danièle KINTZ

Depuis sa création, le Réseau de recherche sur la question foncière en Afrique noire a élaboré une démarche analytique qu'il a appliquée à une aire géographique à la fois vaste et très diversifiée. Son ambition tend à l'exhaustivité, même si celle-ci n'est, pour le moment, que très imparfaite et que, par exemple, l'Afrique anglophone n'y est pas encore représentée. Toutefois, des situations très diverses y ont été étudiées : urbaines, rurales traditionnelles, plantations, grands aménagements. Aucune exclusive n'a donc été déterminée *a priori*.

Néanmoins, durant les six années d'existence de fait du Réseau (depuis 1979), l'intérêt majoritaire de celui-ci s'est déplacé : portant, dans un premier temps, principalement sur les zones rurales, il s'est, depuis 1983, focalisé sur les villes. En effet, en prenant pour repères d'une part les Journées d'études sur les problèmes fonciers en Afrique noire (Paris, septembre 1980) et d'autre part le colloque sur Les pratiques foncières locales dans la production et la reproduction de l'espace en Afrique noire (Saint-Riquier, 1983) qui constituent les deux grands moments publics du Réseau et en étudiant les communications qui y ont été présentées, nous nous trouvons confrontée à la constatation suivante : à la suite des Journées d'études de 1980, ont été publiés dans *Enjeux fonciers en Afrique noire* (Paris, 1982) dix articles concernant les systèmes ruraux traditionnels (ou dits traditionnels, nous reviendrons sur ce point plus loin) alors que quatre autres traitaient spécifiquement des villes aux côtés de nombreux autres sujets (économies de plantation, politiques foncières, rente foncière

et grands aménagements). En revanche, le « Dossier des contributions reçues » diffusé après le colloque de Saint-Riquier fait état seulement de trois communications qui peuvent être considérées comme relevant majoritairement du rural traditionnel, alors que quinze autres sont des études urbaines et que onze portent sur des problèmes de développement. La proportion rural/urbain est donc passée de dix/quatre en 1980 à trois/quinze en 1983, c'est-à-dire qu'elle s'est plus qu'inversée. L'intérêt attaché aux opérations de développement ne s'est, quant à lui, que légèrement accru : neuf communications en 1980 et, en 1983, onze environ (suivant les définitions données à ces catégories).

Ce déplacement de l'épicentre des travaux du Réseau relève en partie de causes conjoncturelles : en effet, les critères d'interdisciplinarité et d'internationalité des recherches ayant été retenus comme prioritaires, l'équilibre urbain/rural est, de fait, devenu secondaire.

De causes historiques aussi : l'accroissement très rapide de nombre de villes africaines, particulièrement au cours de cette dernière décennie, est bien connu. La recherche, dans ce cas, semble donc suivre le mouvement des populations, des campagnes vers les villes. L'urgence des difficultés que véhicule cette urbanisation massive dans les domaines alimentaires, sanitaires, dans celui de l'emploi et dans celui du foncier, entre autres choses, ainsi que les enjeux géopolitiques qu'elle constitue ou renforce donnent matière à l'analyse et induisent un certain nombre d'études dont des publications comme celle-ci rendent compte. Ainsi, un déséquilibre ancien s'est trouvé non seulement compensé mais inversé : avant l'année 1983, dans notre réseau comme dans l'ensemble de la recherche, les études urbaines étaient anormalement minoritaires.

Mais si nos préoccupations rurales se sont estompées, il y a lieu de se demander si, aux côtés de ces causes conjoncturelles et historiques de notre mouvement de désaffection, ne se poseraient pas, aussi, des difficultés d'ordre scientifique.

### L'exode rural de l'analyse foncière : de quelques difficultés de l'approche scientifique

a) La terminologie employée par le Réseau a déjà été présentée dans l'introduction de cet ouvrage. Nous la compléterons ici de quelques remarques concernant plus spécifiquement le rural et le traditionnel.

Des deux matrices spatio-temporelles utilisées dans notre problématique, l'une a été appelée soit « occidentale » soit « capitaliste » suivant que l'on accorde ou non un primat à l'économique sur le

politique, le juridique et le culturel. C'est, pour l'instant, « capitaliste » qui est retenu (cf. l'Introduction générale).

L'autre matrice a été dénommée « archaïque », « autochtone », parfois « traditionnelle ». « Traditionnel » ne fait en rien l'unanimité, ne constitue même pas un courant majoritaire dans les pratiques terminologiques du Réseau. Il a toutefois notre préférence pour une unique raison : il est la traduction la moins mauvaise d'un concept fort courant dans nombre de langues africaines. Prenons l'exemple du peul (*fulfulde*) qui utilise le terme *tawaanngal* (variante dialectale de Dori, Burkina-Faso), dérivé de la racine *taw* (trouver) et qui signifie : ce qui a été trouvé, ce que nous avons trouvé ou encore ce que chacun a trouvé à sa naissance. Beaucoup d'autres langues africaines possèdent un concept analogue qui est souvent traduit dans le français populaire local par l'expression « Nous sommes nés trouvés » (ou trouver ? L'orthographe est difficile à déterminer dans ce cas qui est purement oral). Si, dans le titre de cet article, nous avons pris la précaution d'adjoindre « dit » à traditionnel, suivant en cela une pratique récente de nos disciplines, c'est pour bien indiquer que ce terme est employé faute d'avoir pu en trouver un meilleur et que sa généralité n'en fait qu'une approximation. Dans l'introduction générale, la matrice a été définie « d'abord (comme) un cadre conceptuel permettant de dire l'espace où se projettent les rapports sociaux... ». Se tenir au plus près des langues parlées par les producteurs de l'espace considéré nous paraît donc impératif.

Cette approche du traditionnel est liée, pour ce qui concerne la problématique foncière, au monde rural : s'il est vrai que certaines villes africaines sont anciennes, particulièrement dans la zone soudano-sahélienne, l'importance des traditions rurales est prédominante, quantitativement d'abord, et, ensuite, dans les références que fournissent les acteurs fonciers locaux.

Ces quelques considérations qui précèdent pourront aisément être critiquées : si acteurs locaux et chercheurs savent de quel ordre sémantique relève le concept de « traditionnel », en revanche, tous ont des difficultés à lui donner des limites précises. C'est qu'il recouvre une réalité particulièrement diverse qui ne tend ni à l'unicité ni à l'universalité.

b) La matrice « capitaliste » (ou occidentale) se différencie, en effet, de la matrice « traditionnelle » par sa prétention à l'universalité : son modèle est unique et impérialiste, il suit les mêmes voies de diffusion que le capital auquel il est associé, c'est-à-dire, pour ce qui est du spatial, les villes et les zones d'aménagement agricole. Et la matrice « traditionnelle » dont la diversité lie ses trames spatiales préféren-

tiellement au local, se réfugie principalement — mais pas uniquement — dans les zones rurales.

De façon inverse, n'est-ce-pas la difficulté qu'il y a à rendre compte de la diversité du foncier traditionnel à l'intérieur d'un modèle synthétique qui a fait fuir les chercheurs vers les villes et provoqué l'exode rural de l'analyse foncière ?

c) La matrice « traditionnelle », qui génère des trames diverses, produit, à l'intérieur de celles-ci, des types de relations de l'individu ou du groupe à l'espace spécifiques et souvent indirects. En effet, ce rapport peut passer par la maîtrise de certains constituants de l'espace, cette maîtrise entraînant une relation d'appropriation sur l'ensemble. Ainsi, dans les zones pastorales et agro-pastorales, c'est la maîtrise de l'eau qui est première et prédominante : elle fonde le pouvoir politique et le pouvoir foncier qui lui est lié (les sociétés pastorales ne connaissent pas l'institution des « chefs de terre ») (1). Et dans les régions plus purement agricoles de l'aire soudano-sahélienne, c'est souvent l'appropriation d'arbres utiles comme le néré et le karité qui induit la relation à l'espace, agricole dans ce cas.

d) Si la relation de l'individu (ou du groupe) à l'espace est fréquemment indirecte dans le cadre de la matrice « traditionnelle », la confrontation de celle-ci à la matrice « capitaliste » l'est aussi : elle ne se situe généralement pas sur le terrain du foncier, mais passe par l'intermédiaire du capital. Même les régions rurales les plus « traditionnelles » ne sont pas autarciques : les produits de l'élevage et de l'agriculture sont vendus fort loin de leurs lieux de production et, inversement, nombre de denrées agricoles et d'objets manufacturés sont importés d'autres zones, d'autres pays ou d'autres continents. Les prix du marché sont très peu contrôlés par les producteurs ruraux, seulement quelques-uns de leurs choix et de leurs refus peuvent avoir une influence déterminante. En revanche, certaines de leurs attitudes par rapport à l'espace — la surexploitation de l'environnement, par exemple — ne trouvent pas leur origine en elles-mêmes mais sont générées par des pressions marchandes.

e) Le travail conceptuel concernant la matrice « traditionnelle », que nous croyons productif, n'est pas aisé et les méandres terminologiques qu'il a suivis sont à la mesure des difficultés intellectuelles rencontrées car il convient de rendre compte, à la fois, de la diversité des trames constitutives de cette matrice, de la relation, souvent indi-

---

(1) Cf. KINIZ (D.), 1983, « Pastoralisme, agro-pastoralisme et organisation foncière : le cas des Peuls » in *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, Karthala.

recte, de l'individu à l'espace à l'intérieur de ces trames et du mode de rapport ou de confrontation que cette matrice entretient, souvent indirectement là aussi, avec la matrice « capitaliste ».

Face à cette multiplicité de facteurs, c'est la démarche anthropologique qui nous paraît être la plus heuristique — chacun prêchant toujours pour sa chapelle — et plus particulièrement la recherche d'universaux à la lumière de la comparaison d'analyses ponctuelles fines.

Nous en proposons quelques-uns à la réflexion commune :

— il n'y a pas de relation d'indifférence ni de neutralité d'une société à l'espace qu'elle utilise. Même si, comme il est indiqué dans l'introduction générale, des comportements fonciers individuels relèvent du « bricolage », leur répétition et les grandes directions qu'ils empruntent forment système ;

— toute trame foncière s'organise autour d'un système de délimitation, qu'il s'agisse de terres agricoles, pastorales, à usage d'habitation ou autres et que cette délimitation se fasse d'une manière directe ou indirecte ;

— toute trame foncière suppose un système organisé d'appropriation et de réappropriation (accès à l'espace, transmission des droits individuels ou collectifs, etc.).

Ces trois affirmations ne constituent pas des hypothèses de travail, elles représentent des universaux démontrés par les études disponibles. Cette liste reste ouverte...

## Le rural traditionnel au colloque de Saint-Riquier

L'étude du milieu paysan est illustrée dans cet ouvrage par trois articles (Partie V). A Saint-Riquier, d'autres communications en traitèrent, toujours dans une perspective diachronique. Alfred Schwartz présenta un texte intitulé « Production et reproduction de l'espace rural dans un contexte de forte pression démographique. Le foncier au ras du sol dans un village ouatchi du Sud-Est du Togo ». Cette contribution a l'avantage de mettre en lumière l'association de la persistance d'un espace rural de type traditionnel et de la migration en ville. Ainsi est-il dit en conclusion : « En théorie, sans capacité d'accumulation du capital, l'« espace économique » du paysan ouatchi de ces terres de barre surpeuplées et dégradées du Sud-Est togolais ne devrait donc plus être viable. Si, dans la pratique, il continue à le rester, c'est que cet espace ne s'identifie plus aujourd'hui à la seule exploitation agricole du terroir local, mais inclut très largement des

flux exogènes, flux qui sont ceux dont font bénéficier à leur communauté d'origine ceux de ses membres en situation de migration. C'est à la lumière de ce phénomène migratoire qu'il nous semble en effet devoir appréhender les mécanismes qui sous-tendent actuellement — et lui permettent de survivre — la société de cette zone à si forte charge démographique. Mécanismes qui s'articulent d'une part sur une façon de penser l'espace, une « matrice spatio-temporelle », restée fondamentalement « autochtone »... d'autre part sur une façon de gérer l'espace, de le « produire » et de le « reproduire », qui associe étroitement membres résidents et membres non-résidents de la même communauté d'origine... Un ordre spatial bi-dimensionnel en est résulté, fait d'un centre — la terre ancestrale — garant de la survie spirituelle de la communauté, et d'une périphérie — les lieux d'émigration — garante de sa survie matérielle... »

Cette étude et ses conclusions seraient généralisables à plusieurs régions d'Afrique, et du monde. La migration est un facteur de maintien de l'organisation rurale traditionnelle, en même temps qu'ailleurs, elle peut en être un facteur destructurant. Mais, si la migration est un phénomène à prendre largement en compte dans l'analyse du rural, d'une part son volume est très variable d'une région à une autre et, d'autre part, les flux migratoires sur les terres rurales constituent, en sens inverse, un sujet sur lequel il y a lieu de s'attarder. A Saint-Riquier, John Madjri et Georges Savonnet l'ont fait à propos des migrations des Mossis vers l'ouest et le nord-ouest du Burkina-Faso, le premier en présentant une communication intitulée « Le foncier et les facteurs limitants d'une opération de culture attelée dans la région de Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) », le second en fournissant un article publié dans cet ouvrage. D'autres faits migratoires ont été traités à Saint-Riquier : particulièrement ceux induits par les grands aménagements agricoles, mais il ne s'agit plus ici de « rural traditionnel » et nous dépasserions notre propos.

Les communications de Georges Savonnet et d'Alfred Schwartz à Saint-Riquier rendent compte de l'évolution de l'organisation foncière rurale à la suite de l'introduction du capital, reproduit sur place, dans le coton, dans le cas du Burkina-Faso, importé des villes dans le cas du Togo. Les matrices spatio-temporelles « capitaliste » et « traditionnelle » s'affrontent donc, dans ces deux exemples qui pourraient être multipliés, par l'intermédiaire du capital et non pas sur le champ du foncier proprement dit (phénomène auquel nous avons fait référence plus haut).

Toutes les autres communications classées à Saint-Riquier dans la commission n° 3 : « Contraintes foncières et activités productives en milieu paysan » (reprises partiellement par la cinquième partie de ce

livre) traitent d'une action directe sur l'espace de la matrice « capitaliste » dans les campagnes. En effet, outre E.-Y. Gu-Konu qui analyse l'évolution d'un système agricole de plantation, M. Mignan-Traoré et A. Zomgo qui présentent les « Groupements villageois » du Burkina-Faso et dont les articles sont publiés ici, outre encore la communication de John Madjri dont nous venons de parler, A.-S. Ouedraogo traite des actions forestières au Burkina-Faso, F.-D. Ahouangan des activités rurales des groupements révolutionnaires béninois et G. Kalambay Lumpungu du « paysannat » au Zaïre : toutes ces initiatives sont générées par le pouvoir central des États concernés même si, dans certains cas, elles visent à organiser la production locale, elles n'émanent pas de l'organisation rurale « traditionnelle » et ont, elles, un impact direct sur l'espace (2). Dans le cas du *dibi-ma-dibi* au Togo et des Groupements villageois, au Burkina-Faso, toutefois, les pratiques spatiales ne trouvent pas leur origine dans la matrice spatiale « occidentale » mais dans l'aspect « capitaliste » de celle-ci qui a généré ces formes locales. Et même si la matrice « occidentale » n'a pas eu d'influence marquée sur les formes de l'adaptation du monde rural, elle en a eu sur le processus de l'intervention.

Pour conclure cette seconde partie sur Saint-Riquier, nous dirons que c'est, sans doute, toute notre démarche et le type d'analyse que nous avons proposé sous forme de « confrontation de matrices » qui a attiré les chercheurs vers l'intervention de l'État dans les milieux paysans plutôt que vers des sujets plus intrinsèquement paysans et locaux.

### Pour le maintien du rural traditionnel au sein de la problématique foncière du réseau

Cet article est, en fait, un plaidoyer : nous pensons que l'approche foncière rend compte du rural « traditionnel », que celui-ci existe et que son étude doit être poursuivie. Mais à deux conditions :

— que l'approche foncière soit comprise dans une acception par-

(2) OUEDRAOGO (A.-S.), 1983, « Les actions forestières. Programmes bois de village et aménagement des forêts classées et les pratiques foncières en Haute-Volta », (voir D.).

AHOUGAN (F.-D.), 1983, « Les problèmes de terre et les périmètres d'aménagement rural par les groupements révolutionnaires à vocation coopérative en République populaire du Bénin », (voir D.).

KALAMBAY LUMPUNGU (G.), 1983, « Le paysannat comme pratique foncière dans la production et la reproduction de l'espace au Zaïre », (voir D.).

ticulièrement large et qu'elle admette les rapports indirects entre l'individu et l'espace ;

— que le « traditionnel » soit reconnu dans sa diversité, — qui n'exclut pas l'existence d'universaux permettant d'employer cette appellation générique — et qu'il fournisse ainsi largement matière à l'étude en général, et au sein des « observatoires du foncier », si ceux-ci s'organisent, en particulier.

Laisser se développer ce courant migratoire de la recherche vers les villes nous paraîtrait constituer une erreur car :

— les zones rurales « traditionnelles » occupent des espaces immenses, y compris les régions pastorales du Sahel ;

— l'agriculture et l'élevage « traditionnels » emploient, totalement ou partiellement, une main-d'œuvre abondante qui, de toute façon, n'a pas d'autres possibilités d'emploi, du moins actuellement ;

— les liens de l'organisation rurale « traditionnelle » avec les aires de grand aménagement agricole, avec les villes secondaires comme avec les métropoles sont multiples. Et étudier ces trois dernières catégories sans maintenir à la première une place de même importance pour les deux raisons précitées nous paraît dénué de sens heuristique.